

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Délibération 011/2014 : "dépôt de dossier autorisation de travaux au titre de la sécurité et de l'accessibilité de deux locaux de rangement école primaire Robert Schuman".

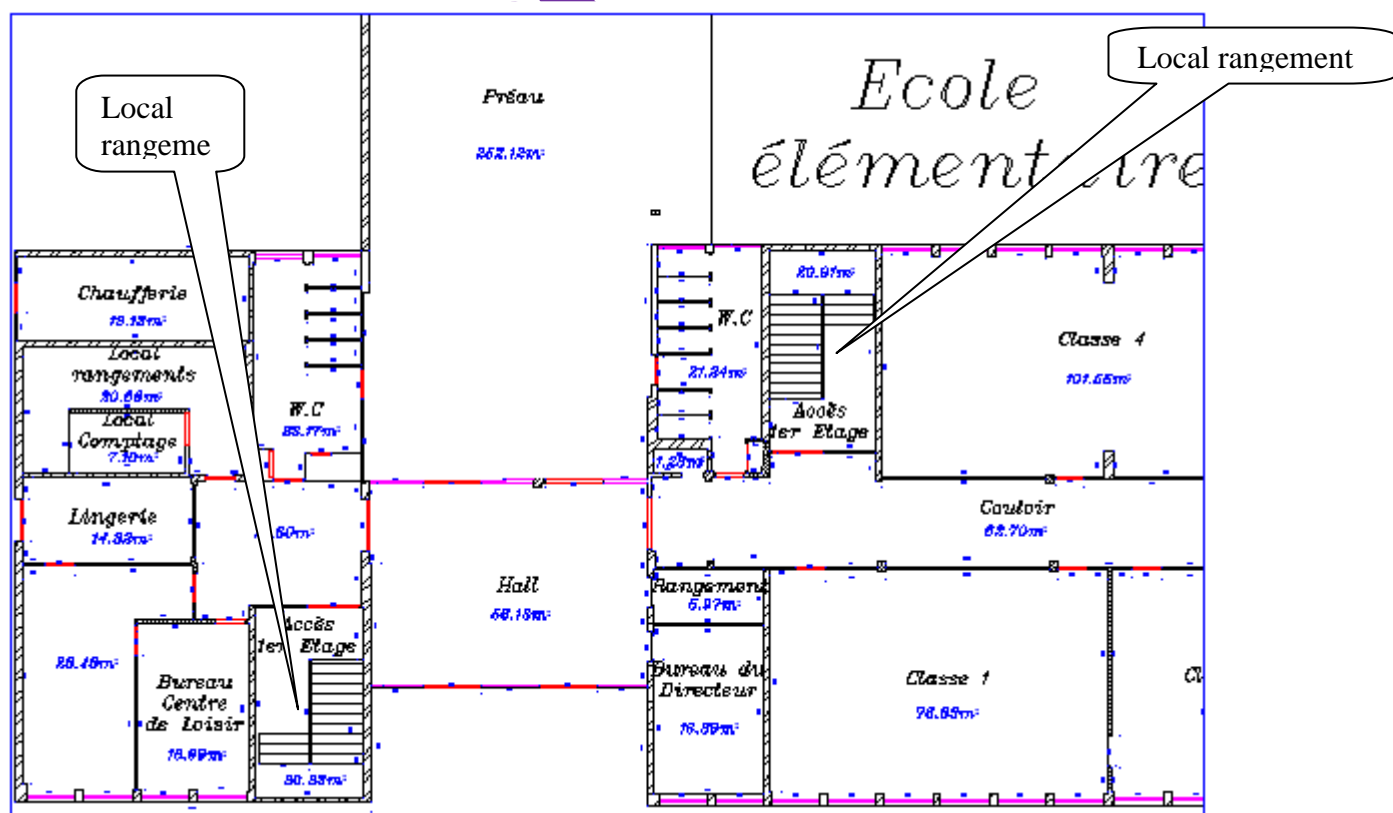
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC.

M. BARRIER présente le rapport

Il est proposé de créer deux locaux de rangement, au rez de chaussée du groupe scolaire Robert Schuman sis 16 avenue FOCH sur la parcelle communale cadastrée section ZM n°285.

Ces travaux consistent à créer une surface de plancher d'environ 20m² destinée au rangement du matériel des écoles et du centre de loisirs. Ces travaux d'aménagement intérieurs nécessitent une autorisation d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à déposer une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier concernant ces deux locaux à l'intérieur d'un établissement recevant du public



Locaux de rangement groupe scolaire R. SCHUMAN

Vu l'article L.2241-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à la gestion des biens,

Considérant le projet d'aménager deux locaux de rangement au rez de chaussée du groupe scolaire Robert Schuman sis 16 avenue FOCH sur la parcelle communale cadastrée section ZM n°285.

Considérant qu'il est nécessaire au préalable de déposer une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier au titre du code de la construction et de l'habitation un établissement recevant du public,

APRES DELIBERATION, Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE le Maire à déposer pour la création de deux locaux de rangement à l'intérieur du groupe scolaire Robert Schuman une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier d'un établissement recevant du public.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Etréchy, ensemble et solidaires